

# Accord de la CTOI – Article X

## Rapport de mise en œuvre pour l'année 2025 (CdA23)

Date limite de soumission: **12/3/2026**

### NOTES DE LECTURE:

- Ce rapport est composé de 4 sections rendant compte de la mise en œuvre des Résolutions de la CTOI.
- Les réponses fournies par les CPC sont présentées **en texte bleu**.
- Un tiret rouge ("-") indique qu'aucune réponse n'a été fournie.
- Les sections **en gris clair** concernent les exigences qui ne s'appliquent pas à votre CPC.

**Toutes les sections applicable du rapport de mise en oeuvre (IR)  
doivent être renseignées.**

Consultez les critères d'évaluation à la fin du rapport de mise en œuvre (Pour C, P/C, NC1, NC2).

**CPC déclarante: Corée**

**Date de soumission: 23 mars 2026 - 12:32**

Vous pouvez consulter votre précédent rapport de mise en œuvre du CdA22 dans la campagne e-MARIS Évaluation CdA22, en [clicquant ici](#).

### Remarques :

- Toutes les dates dans le rapport de mise en œuvre sont dans le format => jj/mm/aaaa

### Manuel de l'utilisateur

[Le Questionnaire d'application et le Rapport de mise en œuvre dans e-MARIS](#)

# SECTION B – Actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les MCG adoptées par la Commission

## A.1 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/01](#) [Sur le changement climatique en relation avec la commission des thons de l'Océan Indien](#)



Ne nécessite pas d'action

---

## A.2 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/02](#) [Sur le programme de systeme de surveillance des navires \(SSN\)](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/02 Sur le programme de systeme de surveillance des navires \(SSN\)](#) adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

All of Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are required to comply with Resolutions adopted by the IOTC in accordance with Distant Water Fisheries Development Act (DWFD). The Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are monitored by the Korean FMC who also conducts port inspections on Korean distant-water fishing vessels while their fishing activities are recorded on their logbooks. In case of potential non-compliance from Korean-flagged vessels, an investigation is conducted by the Korean FMC and Distant-Water Fisheries Division of the Ministry of Oceans and Fisheries (MOF) who enforces domestic regulations against Korean vessels fishing in distant waters, including in the areas of RFMOs.

**Numéro exigence: 4.1 - Information requise : Adoption d'un système de surveillance pour tous les navires  $\geq 24$  m et  $< 24$  m pêchant en haute mer / Rapport sur la mise en place et défaillances techniques des SSN - Date limite: 30/6/2025**

Exigence soumise ? true le 18 July 2025 - 08:35 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

**1. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires/personnes d'installer et d'exploiter un système de surveillance des navires (SSN) par satellite :**

- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas de navire dans le Registre CTOI des navires autorisés en 2024
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a qu'une flottille artisanale/côtière de navires  $< 24$ m pêchant exclusivement dans la ZEE en 2024
- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante
- OUI - CPC a systèmes ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles
- OUI - CPC a SEULEMENT systèmes permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles
- OUI - CPC a SEULEMENT procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par le droit national & mis en oeuvre par le Gouvernement, Institués par la réglementation nationale mis en oeuvre par le Gouvernement

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Interdiction de pêcher pendant une période déterminée, Amende

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**



**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

[\[Korea\] Procedure on Implementation of IOTC Resolutions.docx](#)  
[DISTANT WATER FISHERIES DEVELOPMENT ACT.pdf](#)

## Partie I - Adoption d'un système de surveillance pour tous les navires $\geq 24$ m et $< 24$ m pêchant en haute mer

### 2. Le système national de surveillance des navires par satellite a été adopté par la loi

NON - Non adopté par la loi.  Oui – Adopté par la loi.

Date d'adoption:

## Partie II - Rapport d'activité sur le programme de SSN

### 3. Rapport SSN - rapport d'activité sur le programme de SSN et sur les défaillances techniques rapport VMS complété et soumis ?

- OUI - Rapport soumis et données fournies ci-dessous
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas de navire dans le Registre CTOI des navires autorisés en 2024
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a qu'une flottille artisanale/côtière de navires  $< 24$ m pêchant exclusivement dans la ZEE en 2024

### 4. Nombre de navires d'une longueur hors-tout supérieure à 24 mètres équipés d'un dispositif de surveillance des navires par satellite:

73

### 5. Nombre de navires d'une longueur hors tout inférieure à 24 mètres, opérant en dehors de la ZEE, équipés d'un dispositif de surveillance des navires par satellite :

0

### 6. Il existe un centre national de surveillance des pêches (CSP) :

OUI - Dans nos locaux  OUI – Vers un fournisseur de cloud tiers  NON - AUCUN CSP-SSN

## Partie III - Rapport sur les défaillances techniques SSN

### 3. Défaillances techniques

- NON - Aucune défaillance technique en 2024
- OUI - Des défaillances techniques en 2024:

Indiquer le nombre total de défaillances techniques ?

1

## 8. Obligation juridique



[DISTANT WATER FISHERIES DEVELOPMENT ACT.pdf](#)

### Charger la législation nationale avec dispositions des exigences/obligations en vertu de la résolution 15/03 :

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:  
Distant Water Fisheries Act

b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

**Article 15 (Installation of Fishing Vessel Monitoring System)**(1) A distant water fisheries operator shall install a fishing vessel monitoring system on the permitted fishing vessel under Article 6 (1) prior to departing from port. <Amended on Jul. 30, 2013>

c. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre de cette exigence:

## A.3 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/03](#) [Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Résolution 25/03 Fixation de limites de capture pour le listao dans la zone de compétence de la CTOI](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Korea made an objection and this Resolution was not applicable to Korea in 2025.

## A.4 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Résolution 25/04](#) [Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Résolution 25/04 Concernant la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Distant Water Fisheries Development Act requires that all fishing vessels operating in waters outside Korea's jurisdiction comply with relevant measures adopted by RFMOs. The Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are monitored at sea by observers onboard and remotely by the Korean FMC who also conducts port inspections on Korean distant-water fishing vessels while their fishing activities are recorded on their logbooks. In case of potential non-compliance from Korean-flagged vessels, an investigation is conducted by the Korean FMC and Distant-Water Fisheries Division of the Ministry of Oceans and Fisheries (MOF) who enforces domestic regulations against Korean vessels fishing in distant waters, including in the areas of RFMOs.

1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation de limite des captures de patudo ?

NON - Non implementé  OUI - Implementée

**2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application des personnes/navires du pavillon de la fixation de limites de capture pour le patudo dans la zone de compétence de la CTOI :**

NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.

OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre

Korean FMC and National Institute of Fisheries Science cross-check all the relevant information/data such as catch report, transshipment/landing report, observer report, VMS and export data

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par le droit national & mis en oeuvre par le Gouvernement

In case of potential non-compliance from Korean-flagged vessels, an investigation is conducted by the Korean FMC and Distant-Water Fisheries Division of the Ministry of Oceans and Fisheries (MOF) who enforces domestic regulations against Korean vessels fishing in distant waters, including in the areas of RFMOs.

If the investigation result shows that the alleged violation is proved to have occurred, the fishing operator gets punished and/or penalized in accordance with relevant provisions of the DWFD. The actions taken by the Korean government are reported to the Commission.

Distant Water Fisheries Development Act - CHAPTER V PENALTY PROVISIONS - Article 33 (Penalty Provisions) / Article 34 (Joint Penalty Provisions) / Article 35 (Confiscation) / Article 36 (Administrative Fines)

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

Investigation, in the case of "potential" infringements

**d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en oeuvre du système et des procédures:**

AUCUN



[DISTANT WATER FISHERIES DEVELOPMENT ACT.pdf](#) - 10/3/2026

**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**3. CPC rapporte pour l'année 2024 :**

OUI - Rapport dans le tableau ci-dessous.  NON

Limite de capture initiale 2024 Sélectionner	Capture actuelle 2024 (Quantité en tonnes)	Solde 2024 (Quantité en tonnes)	Limite de capture ajustée 2024 (Quantité en tonnes)	NOUVELLE limite de capture 2025 [Limite capture 2024 + OR - Over/underage]	(Quantité en tonnes)
Corée AVG 2017-21 - 1514,71 t	1255.18	DANS LA LIMITE DE CAP-AUCUN TRANSFERT -> TURE (-) SOUS CONSOM-AUCUNE LIMITE DE CAP-MATION DE :	1774.24		
1514.71	-				
	0	0	-		

**4. CPC declare des transferts de quota pour l'année 2024**

NON - Non implementé  OUI - Implementée

## 5. Obligation juridique



### Charger la législation nationale avec les dispositions de mise en œuvre des exigences/obligations de la Résolution 23/04

:

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Distant Water Fisheries Development Act

b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Article 13(Rules for Distant Water Fishery Operators to Observe) Each operator of a distant water fisheries business and a person engaged in distant water fisheries shall conscientiously conduct fishing operations within the permitted scope of operations and shall comply with resolutions made by international fisheries organizations for the conservation and management of resources and international standards regarding fisheries in high seas.

## A.5 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/05](#) [Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche](#)

1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion [Resolution 25/05 Sur la mise en place d'un programme pour les transbordements des grands navires de pêche](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Distant Water Fisheries Development Act requires that all fishing vessels operating in waters outside Korea's jurisdiction comply with relevant measures adopted by RFMOs. The Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are monitored at sea by observers onboard and remotely by the Korean FMC who also conducts port inspections on Korean distant-water fishing vessels while their fishing activities are recorded on their logbooks. In case of potential non-compliance from Korean-flagged vessels, an investigation is conducted by the Korean FMC and Distant-Water Fisheries Division of the Ministry of Oceans and Fisheries (MOF) who enforces domestic regulations against Korean vessels fishing in distant waters, including in the areas of RFMOs.

### **Numéro exigence: 8.1 - Information requise : Transbordements en mer – Rapport des CPCs participant au PRO en 2025 - Date limite: 15/9/2025**

Exigence soumise ? true le 11 September 2025 - 11:32 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

1 . Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

Rapport NUL / Non Applicable - LSTLVs du pavillon n'ont pas transbordé en mer en 2024

Rapport NUL / Non Applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI in 2024

Rapport NUL / Non Applicable - CPC a pas participé au programme régional d'observateurs (PRO) de la CTOI pour surveiller les transbordements en mer en 2024

Rapport NUL / Non Applicable - LSTLVs inscrit sur le registre de la CTOI inactifs en 2024

NON - Non soumis

OUI - Soumis

2. Participation au programme régional d'observateurs (PRO) de la CTOI pour surveiller les transbordements en mer ?

- OUI - Nous participons au programme régional d'observateurs (PRO) de la CTOI pour surveiller les transbordements en mer
- NON - Rapport NUL - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé en mer en 2024
- NON - Rapport NUL - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI in 2024
- NON - Rapport NUL - Nous avons pas participé au programme régional d'observateurs (PRO) de la CTOI pour surveiller les transbordements en mer en 2024
- NON - Rapport NUL - LSTVs inscrit sur le registre de la CTOI inactifs en 2024

### 3. Résumé de votre déclaration

Rapporté ? 4 options disponibles

Sélectionnez au moins une option

### Informations complémentaires ?

Si non rapporté, préciser les raisons et les mesures prises.  
S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

YES - Complet - Les 3 rapports sont fournis

AUCUNE



**Si vous avez fourni les rapports de la section 3a (quantité par espèce) et 3b (évaluation des rapports d'observateurs). Il n'est pas nécessaire de charger les rapports.**

**Chargez les rapports sur la liste des LSTLV & les quantités transbordées en 2025, l'évaluation des rapports des observateurs en 2025 :**

Nombre de LSTLVs qui ont transbordés en mer en 2025:

3

Quantité totale transbordée en mer (Kg) en 2025:

939140

## **Numéro exigence: 8.2 - Information requise : Rapport sur les transbordements dans les ports étrangers en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 02:27 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - LSTV inscrit sur le registre de la CTOI pas actifs en 2025
- Rapport NUL / Non Applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI en 2025
- Rapport NUL / Non Applicable - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé dans des ports étrangers en 2025
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

**2. Des LSTVs nationaux ont transbordés dans des ports étrangers ?**

- OUI - LSTVs du pavillon ont transbordé dans des ports étrangers en 2025
- NON - Rapport NUL / Non applicable - LSTVs du pavillon n'ont pas transbordé dans des ports étrangers en 2025
- NON - Rapport NUL / Non applicable - LSTVs inscrit sur le registre de la CTOI inactifs en 2025
- NON - Rapport NUL / Non applicable - Aucun LSTV inscrit sur le registre de la CTOI en 2025

**3. Résumé de rapport.:**

**Rapporté ?** 4 options disponibles

**Sélectionnez au moins une option**

**Informations complémentaires ?**

Si non rapporté, préciser les raisons et les mesures prises.  
S'il n'y en a pas, par défaut, AUCUN est écrit.

YES - Complet - Les 2 rapports sont fournis

AUCUNE

Nombre de LSTVs qui ont transbordés au port en 2025:

2

Quantité totale transbordée au port (Kg) en 2025:

4957190



**Si vous avez fourni les rapports de la section 3a, 3b. Il n'est pas nécessaire de charger les rapports.**

**Charger le rapport sur la liste des LSTV & quantités transbordées dans les ports étrangers en 2025 :**

## **A.6 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/06](#) Sur un mecanisme regional d'observateurs**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**[Resolution 25/06 Sur un mecanisme regional d'observateurs](#) adoptée par la Commission lors de sa 29e session :**

Distant Water Fisheries Development Act requires that all fishing vessels operating in waters outside Korea`s jurisdiction comply with relevant measures adopted by RFMOs. The Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are monitored at sea by observers onboard and remotely by the Korean FMC who also conducts port inspections on Korean distant-water fishing vessels while their fishing activities are recorded on their logbooks. In case of potential non-compliance from Korean-flagged vessels, an investigation is conducted by the Korean FMC and Distant-Water Fisheries Division of the Ministry of Oceans and Fisheries (MOF) who enforces domestic regulations against Korean vessels fishing in distant waters, including in the areas of RFMOs.

## A.7 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/07](#) [Relative a une procedure de gestion pour l'espadon dans la](#) [zone de competence de la CTOI](#)



Ne nécessite pas d'action

---

## A.8 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/08](#) [Conservation des requins captures en association avec des](#) [pecheries gerees par la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/08 Conservation des requins captures en association avec des pecheries gerees par la CTOI](#)  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Distant Water Fisheries Development Act requires that all fishing vessels operating in waters outside Korea's jurisdiction comply with relevant measures adopted by RFMOs. The Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are monitored at sea by observers onboard and remotely by the Korean FMC who also conducts port inspections on Korean distant-water fishing vessels while their fishing activities are recorded on their logbooks. In case of potential non-compliance from Korean-flagged vessels, an investigation is conducted by the Korean FMC and Distant-Water Fisheries Division of the Ministry of Oceans and Fisheries (MOF) who enforces domestic regulations against Korean vessels fishing in distant waters, including in the areas of RFMOs.

---

## A.8 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/09](#) [Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes cap-](#) [turés en association avec les pêcheries de la CTOI](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

[Resolution 25/09 Conservation des requins-taupes bleus et petites taupes capturés en association avec les pêcheries de la CTOI](#)

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Distant Water Fisheries Development Act requires that all fishing vessels operating in waters outside Korea's jurisdiction comply with relevant measures adopted by RFMOs. The Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are monitored at sea by observers onboard and remotely by the Korean FMC who also conducts port inspections on Korean distant-water fishing vessels while their fishing activities are recorded on their logbooks. In case of potential non-compliance from Korean-flagged vessels, an investigation is conducted by the Korean FMC and Distant-Water Fisheries Division of the Ministry of Oceans and Fisheries (MOF) who enforces domestic regulations against Korean vessels fishing in distant waters, including in the areas of RFMOs.

---

## A.10 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Resolution 25/10](#) [Concernant la creation d'un comite technique sur les proce-](#) [dures de gestion](#)



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Resolution 25/10 Concernant la creation d'un comite technique sur les procedures de gestion**  
adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Korea implements this Resolution in accordance with the Distant Water Fisheries Development Act.

---

## **A.11 - Actions prises pour mettre en œuvre la Resolution 25/11 Sur des mesures du ressort de l'état du port visant a prevenir, contrecarrer et eliminer la peche illicite, non declaree et non reglementee**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Resolution 25/11 Sur des mesures du ressort de l'état du port visant a prevenir, contrecarrer et eliminer la peche illicite, non declaree et non reglementee**

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Korea implements this Resolution in accordance with the Distant Water Fisheries Development Act.

---

## **A.12 - Actions prises pour mettre en œuvre la Resolution 25/12 Sur la promotion de la mise en oeuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Resolution 25/12 Sur la promotion de la mise en oeuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI**

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Korea implements this Resolution in accordance with the Distant Water Fisheries Development Act.

---

## **A.13 - Actions prises pour mettre en œuvre la Recommandation 25/13 Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une cooperation avec l'accord BBNJ (accord se rapportant a la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversite biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale)**



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Recommandation 25/13 Promotion des objectifs de la CTOI par le biais d'une cooperation avec l'accord BBNJ (accord se rapportant a la convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversite biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale)**

adoptée par la Commission lors de sa 29e session :

Korea ratified the BBNJ Agreement in March 2025 and has participated in the BBNJ-related meetings and forum.

## A.14 - Actions prises pour mettre en œuvre la [Recommandation 25/14](#) Sur la limitation de la capacité de pêche



1. Décrire les actions prises au cours de l'année écoulée, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer la mesure de conservation et de gestion

**Recommandation 25/14 Sur la limitation de la capacité de pêche**  
adoptée par la Commission lors de sa 29<sup>e</sup> session :

Korea implemented this Resolution in accordance with the Distant Water Fisheries Development Act and has reduced its number of vessels by more than 30% from the number of its vessels that were active on the historical record of the IOTC.

-----  
**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie A du rapport de mise en œuvre ?**

Aucune

## Partie B – Actions prises, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les MCG adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent

1. Décrire les mesures prises, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes et qui n'ont pas été mentionnées dans un rapport précédent:

Korea implements IOTC Resolutions in accordance with the Distant Water Fisheries Development Act.

2. J'ai pris des mesures, dans le cadre de la législation nationale, pour appliquer les mesures de conservation et de gestion adoptées par la Commission lors de ses sessions précédentes :

Oui - actions entreprises et décrites ci-dessus       Non - Aucune action entreprise

Chargez tout document/information sur les actions entreprises:

-

-----  
**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie B du rapport de mise en œuvre ?**

AUCUNE

# Partie C – Données et informations requises des CPC à inclure dans le Rapport de mise en œuvre

## Résolution 24/03 Visant à l'établissement d'une liste de navires présumés avoir exercé la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans la zone de compétence de la CTOI



### Proposition de navire INN

#### **LISTE PROVISOIRE NAVIRES INN - Formulaire INN - Proposition d'inscription sur la liste INN pour adoption à la prochaine session (CdA23)**

**Cette exigence s'applique aux CPC qui ont enregistré des activités illégales de navires dans la zone CTOI et en relation avec des espèces couvertes par l'Accord CTOI ou par les mesures de conservation et de gestion de la CTOI et qui souhaitent proposer une inscription INN à la prochaine session du Comité d'application pour adoption par la Commission.**

**1. Un système ou des procédures existent pour mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante : *Préparer & soumettre* le formulaire INN**

- OUI - CPC a des activités illégales de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI.
- NON - Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUNE activité illégale de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI
- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante.
- OUI - CPC a un système / procédure permettant de mettre en œuvre cette obligation de déclaration contraignante.

**2. Signalement d'activités illégales de navires en 2025 :**

- OUI - CPC a des activités illégales de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI.
- NON - Rapport NUL / Non applicable - CPC a AUCUNE activité illégale de navire a déclaré dans la zone de la CTOI, en relation aux espèces couvertes par l'accord CTOI ou aux mesures de gestion et conservation de la CTOI

**3. Résumé de votre déclaration de navires INN**

Pavillon navire(s) (Selectionner un pavillon)	Nombre de navire (Entrer le nombre de navires) (Ex: 3)	Nom(s) navire (Lister les noms de tous les navires)	Remarques (Des remarques sur les navires)
-	-	-	-

### Commentaire sur le projet de liste INN

#### **LISTE PROVISOIRE NAVIRES INN - Commentaires et informations de l'État du pavillon sur un navire inscrits sur la liste provisoire INN et de leurs activités (CdA23)**

**L'exigence s'applique à l'État du pavillon des CPC dont un navire figure sur le projet de liste des navires INN.**

**1. Déclaration de commentaires et informations de Corée Etat du pavillon pour des navires inclus sur la proposition de liste INN:**

- OUI - Déclaration de commentaires et informations de l'Etat du pavillon - Corée - pour des navires inclus sur la proposition de liste INN
- NON - AUCUNE déclaration de commentaires et informations de l'Etat du pavillon - Corée - pour des navires inclus sur la proposition de liste INN

**2. Pour le navire du pavillon - Corée - inclus sur la proposition de liste INN, complétez la dernière colonne du tableau ci-dessous en fournissant commentaire/information sur les activités illégales du navire comme rapporté dans la proposition de liste INN :**

Nom du navire sur liste provisoire INN Utiliser le nom dans la circulaire CTOI	Identifiant navire (IRCS, NRN, OMI)	Inscrip- tion croisée	Commentaires/informations A remplir par l'Etat du pavillon
---	--	-----------------------------	---

Des commentaires/informations supplémentaires ?

**Chargez les documents en reponse a la proposition de liste INN et les documents/preuves associés des actions prises :**

(ex: actions prises, lettres, résultats de procédures judiciaires, amende imposée/payée, photographies)

**3. Les informations fournies montrent que le navire de mon pavillon - Corée - listé sur la proposition de navires INN a :**  
Conduit des activités de pêche de manière conforme avec:

- Mesures de conservation & de gestion de la CTOI. en vigueur
- Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et aux lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Conduit des activités de pêche de manière non-conforme avec:

- Mesures de conservation et de gestion de la CTOI, en vigueur
- Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

### Information sur navires sur le projet de liste INN

### LISTE PROVISOIRE DES NAVIRES INN – Rapporter information additionnelle sur navires inclus dans la proposition de liste des navires INN

**L'exigence s'applique aux CPC qui disposent d'informations supplémentaires concernant les navires figurant sur le projet de liste des navires INN.**

**1. Déclaration d'informations additionnelles sur des navires inclus dans la proposition de liste INN:**

- OUI - Déclaration d'informations additionnelles sur des navires inclus dans la proposition de liste INN
- NON - Rapport NUL - Aucune information additionnelle sur des navires inclus dans la proposition de liste INN

**2. Si OUI, indiquez pour quels navires inclus dans la proposition de liste INN, vous fournissez des informations, complétez les première et dernière colonnes du tableau ci-dessous en fournissant les informations sur les activités illégales des navires comme rapporté dans la proposition de liste INN :**

Nom navire sur Draft IUU list Remplit par le Secrétariat	Pavillon Rempli par le Secrétariat	Information additionnelle
---	---------------------------------------	---------------------------

Des informations supplémentaires (IR) ?



## Chargez les informations en réponse a la proposition de liste INN:

### 3. Les informations fournies montrent que les navires listés sur la proposition de navires INN ont:

Conduit des activités de pêche de manière conforme avec:

- Mesures de conservation & de gestion de la CTOI. en vigueur
- Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et aux lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

Conduit des activités de pêche de manière non-conforme avec:

- Mesures de conservation et de gestion de la CTOI, en vigueur
- Lois/règlements d'un État côtier lorsqu'ils ont pêché dans des eaux sous juridiction de cet État et lois/règlements de l'État du pavillon & de l'autorisation de pêche
- Espèces couvertes par l'Accord CTOI / les mesures de conservation & de gestion de la CTOI

## Radiation de navire de la liste INN

### Liste des navires INN – Information pour le retrait de navire de la liste des navires INN

**Cette exigence s'applique aux CPC qui ont un navire sur la liste des navires INN de la CTOI aux fins de la radiation du navire.**

**1 . Déclaration informations sur le navire battant son pavillon sur la Liste des navires INN de la CTOI dans le but de retirer le navire de la liste :**

- OUI - Corée a des informations sur le navire battant mon pavillon sur la Liste des navires INN de la CTOI dans le but de retirer le navire de la liste
- NON - Aucune information
- NON - Rapport NUL - Aucun navire battant pavillon Corée sur la Liste des navires INN de la CTOI

**2 . Navire(s) inclu(s) dans la liste CTOI des navires INN, vous fournissez des informations pour la radiation:**

Navire sur la liste INN CTOI Sélectionner le/les navires INN dans la liste	Information(s) pour la radiation de la CPC Saisir les informations pour la radiation
---	---



## Chargez les informations pour la radiation de navire(s) listé(s) sur la liste CTOI des navires INN:

(ex: Documents avec preuves que: 1) navire changé propriétaire,  
2) propriétaire précédent aucun intérêts opérationnels/juridiques/financiers/réels,  
3) nouveau propriétaire pas participé à pêche INN durant 5 années,  
4) poursuites/sanctions conclues, 5) navire coulé/détruit.)

### 3. Informations fournies par l'Etat du pavillon du navire sur la liste des navires INN de la CTOI démontrent:

- Corée a adopté des mesures afin que le propriétaire du navire & tous les autres ressortissants employés sur ce bateau qui se livrent à des activités de pêche ou liées à la pêche dans la zone de la CTOI pour des espèces couvertes par l'Accord CTOI se conforment à toutes les MCG de la CTOI.
- Que le navire a changé de propriétaire et que le nouveau propriétaire peut établir que le propriétaire précédent n'a plus d'intérêts opérationnels, juridiques, financiers ou réels, directs ou indirects, dans le navire ni n'exerce aucun contrôle sur celui-ci et que le nouveau propriétaire n'a pas participé à des activités de pêche INN dans les 5 années précédentes.
- Que le navire a coulé ou détruit.
- Que toutes les poursuites et/ou sanctions concernant le navire qui a mené des activités de pêche INN ont été conclues par la CPC proposante et par l'État du pavillon du navire.
- Corée assume et continuerons d'assumer effectivement les responsabilités en tant qu'État du pavillon en ce qui concerne le suivi et le contrôle des activités de pêche de ce navire.
- Corée a pris des mesures efficaces contre le propriétaire, l'armateur & capitaine en réponse aux activités de pêche INN qui ont abouti à l'inclusion du navire dans la Liste des navires INN, y compris des poursuites & l'imposition de sanctions de sévérité adéquate.

## Informations nouvelles ou modifiées sur le navire figurant sur la liste INN

### Liste navires INN – Informations nouvelles ou modifiées sur des navires figurant sur la liste des navires INN

**L'exigence s'applique à toutes les CPC qui disposent d'informations nouvelles ou modifiées sur les navires inscrits sur la Liste des navires INN dans le but de mettre à jour la Liste des navires INN de la CTOI.**

#### 1. Déclaration des informations nouvelles ou modifiées sur des navires figurant sur la Liste des navires INN dans le but de mettre à jour la liste des navires INN:

- OUI - Corée fourni des informations nouvelles ou modifiées dans le but de mettre à jour la liste des navires INN de la CTOI
- NON - Rapport NUL - Corée a aucune information

#### 2. Pour les navires dans la liste des navires INN de la CTOI - informations nouvelles :

**Nb INN / Current name of vessel (previous names) / Current flag (previous flags) / Call sign (previous call signs) / Lloyds-IMO number or unique vessel identifier**

Selectionner dans la liste INN (Version 26/05/2025)

#### 3. Les nouvelles/modifiées informations fournies sont relatives a:

**Navire IUU**

Select from the list

**Type d'information**

Select from the list

**Nouvel information**

Complete the field(s) for new/changed information for the vessel listed above


**Chargez les pièces justificatives et toute  
autre information relative aux informa-  
tions nouvelles/modifiées**

[Résolution 24/09 visant à promouvoir le respect par les ressortissants des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes des mesures de conservation et de gestion de la CTOI](#)



**Numéro exigence: 7.Xg - Information requise : rapports sur les actions et mesures prises pour enquêter sur les allégations et/ou rapports de la pêche INN impliquant des ressortissants en 2025 - Date limite: 10/2/2026**

Exigence soumise ? true le 20 February 2026 - 09:06 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1 - Rapport sur les actions et mesures prises pour enquêter les allégations et/ou les rapports de pêche INN impliquant des ressortissants:**

- OUI - Corée a pris des actions/mesures pour enquêter les allégations/rapports de pêche INN impliquant des ressortissants de Corée
- NON - Rapport NUL pour 2025 – Aucun ressortissant de Corée engagé en pêche INN dans la zone de compétence de la CTOI

**Rapport d'enquête & toute autre information**

Navire INN	Nom personnes physiques/morales	Résultats de l'enquête	Actions prises
------------	---------------------------------	------------------------	----------------

Autre actions prises et des informations additionnelles à déclarer?

**Chargez le rapport d'enquête & toute autre information dans la section ci-dessous. S'il y a plus de 4 personnes à signaler, faites une autre soumission.**

[Résolution 23-01 - Dispositifs de Concentration de Poissons Ancrés \(DCPA\)](#)



## Résolution 24/02 concernant la gestion des dispositifs de concentration de poissons dérivants (DCP) dans la zone de compétence de la CTOI

Procédures pour un plan de gestion des dispositifs de concentration de poissons (DCP) - Nombre de DCPD actifs  
[Reste contraignant pour OMAN]

### **Numéro exigence: 2.11 - Informations requises : Plans de gestion des DCP 2026 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 02:38 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

#### **1. Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - Pour 2026, aucun senneur/navire de ravitaillement ou de support pêchant sur des dispositifs de concentration de poissons dérivants.
- Rapport NUL / Non Applicable - Aucune pêcherie DCPD pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

#### **2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires d'implémenter le plan de gestion des DCPD :**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a système / procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

##### **a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre

1. All of Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are required to comply with Resolutions adopted by the IOTC in accordance with Distant Water Fisheries Development Act (DWFD).
2. The Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are monitored at sea by observers onboard and remotely by the Korean FMC who also conducts port inspections on Korean distant-water fishing vessels while their fishing activities are recorded on their logbooks.

##### **b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par la réglementation nationale mis en oeuvre par le Gouvernement

3. In case of potential non-compliance from Korean-flagged vessels, an investigation is conducted by the Korean FMC and Distant-Water Fisheries Division of the Ministry of Oceans and Fisheries (MOF) who enforces domestic regulations against Korean vessels fishing in distant waters, including in the areas of RFMOs.

##### **c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Suspend/annule/révoque licence/ATF

4. If the investigation result shows that the alleged violation is proved to have occurred, the fishing operator gets punished and/or penalized in accordance with relevant provisions of the DWFD.
5. The actions taken by the Korean government are reported to the Commission.

##### **d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



[\[Korea\] SPV Procedure on Implementation of IOTC Resolutions.docx](#)

**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**3. Plan de gestion des DCPD mis en œuvre et soumis pour les années suivantes :**

- Oui pour 2026     Oui pour 2025     Oui pour 2024     Oui pour 2023     Oui pour 2022  
 Oui pour 2021     Oui pour 2020     Oui pour 2019     Oui pour 2018  
 Aucune pêcherie DCPD pêchant le thon et les espèces apparentées sous le mandat de la CTOI.

**4. Déclaration/Mise à jour du plan de gestion des DCPD :**

- OUI - Le plan de gestion des DCPD 2026 est chargé ci-dessous  
 Aucun plan de gestion des DCPD pour 2026

**Charger le plan de gestion DCPD :**

[Resolution 24-02\\_FAD Management Plan 2026.docx - 11/3/2026](#)

**5. Le plan de gestion des DCPD 2025 est préparé selon les Directives (Annexe I ou II):**

- OUI – Toutes les sections sont détaillées selon les Directives (Annexe I ou II)  
 NON – Des sections sont manquantes

**6. Obligation Juridique****Charger la législation nationale avec les dispositions de mise en œuvre des exigences/obligations de la Résolution 24/02:**

[KOR - Law - DISTANT WATER FISHERIES DEVELOPMENT ACT.pdf](#)

**a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence (IR) :**

Distant Water Fisheries Development Act (DWFDA) - Article 13 of DWFDA 1)

**b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

Article 13 of DWFDA 1) Each operator of a distant water fisheries business and a person engaged in distant water fisheries (hereinafter referred to "operator, etc. of a distant water fisheries business) shall conscientiously conduct fishing operations within the permitted scope of operations and shall comply with resolutions made by international fisheries organizations for the conservation and management of resources and international standards regarding fisheries in high seas.

**[Résolution 10/10 – Concernant des mesures relatives aux marchés](#)**

**Numéro exigence: 12.1 - Information requise : Rapport sur les importations, les débarquements et les transbordements de thon et de produits apparentés dans les ports en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 02:33 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1. Il existe un système ou des procédures pour suivre les importations, débarquements et transbordements de produits du thon et des espèces apparentées dans vos ports ?**

- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucune importation de produits du thon et des espèces apparentées en 2025 .
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun débarquement de produits du thon et des espèces apparentées dans les ports en 2025 .
- NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun transbordement de produits du thon et des espèces apparentées dans les ports en 2025 .
- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a des systèmes & procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles.

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire :**

Régime de contrôle & d'application par les navires avec outils de suivi, SSN, journaux de bord/documentation & observateurs des pêches, EMS, Importation/débarquement/transbordement de produits du thon & espèces apparentées aux ports, suivi et contrôlé par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre, Inspections régulières de l'État du pavillon sont effectuées pour vérifier l'importation/débarquement/transbordement de produits du thon & espèces apparentées aux ports

Korean Fisheries Monitoring Center (FMC) monitors transshipment at sea & in foreign ports as well as landings in foreign ports, while National Fisheries Product Quality Management Service (NFQS) oversees domestic landings and imports. Each transshipment is subject to prior authorisation. Korea conducts port inspections on both foreign fishing vessels and Korean distant water fishing vessels entering Korean ports.

[\[Korea\] Procedure on Implementation of IOTC Resolutions.docx](#)

- 11/3/2026

**Charger les documents sur le système/les procédures :**

**2. Résumé du rapport sur les importations, débarquements et transbordements de produits du thon et des espèces apparentées au port**

- NON - Rapport non fourni      Préciser les raisons et fournir des remarques:  
-
- OUI – Le rapport est chargé et soumis au Secrétariat de la CTOI      Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées importés en **2025**  
-  
Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées **débarquées** en **2025**  
-  
Préciser les quantités totales (Tonnes) de thon et des espèces apparentées **transbordées** en **2025**  
-  
Lister tous les pays d'exportation en 2025  
-  
Cochez les zones de captures en 2025 (ORGP)

- IATTC - Inter-American Tropical Tuna Commission
- CICTA - International Commission for the Conservation of Atlantic Tunas
- WPCFC - Western and Central Pacific Fisheries Commission
- CCSBT - Commission for the Conservation of Southern Bluefin Tuna
- APSOI - Southern Indian Ocean Fisheries Agreement
- CCAMLR - Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources
- NAFO - Northwest Atlantic Fisheries Organization
- NASCO - North Atlantic Salmon Conservation Organization
- SEAFO - South East Atlantic Fisheries Organisation
- SPRFMO - South Pacific Regional Fisheries Management Organisation
- NEAFC - North-East Atlantic Fisheries Commission
- APFIC - Asia-Pacific Fishery Commission
- IWC - International Whaling Commission
- SEAFDEC - Southeast Asian Fisheries Development Center

Rapport NUL - Aucune importation, débarquement et transbordement de produits du thon et des espèces apparentées en 2025 .

[2025 IOTC import langding\\_Korea.xlsx](#) - 11/3/2026

**Charger le rapport 2025 :**

**Si la section 2 n'est pas complétée**

**Résolution 01/06 concernant le programme CTOI de document statistique pour le patudo**



**Numéro exigence: 10.3 - Information requise : Rapport annuel sur le programme CTOI de document statistique pour le patudo en 2024 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 23 March 2026 - 10:16 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a pas exporté de thon obèse congelé en 2024
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

**EXPORTATION:**

**2. Des patudos congelés furent exportés :**

- OUI - Des patudos congelés furent exportés
- NON - Des patudos congelés ne furent PAS exportés

**RAPPORT ANNUEL DU PROGRAMME DE DOCUMENT STATISTIQUE SUR LE THON OBÈSE DE LA CTOI**

**Pays déclarant:** Corée — **Période de déclaration:** 2025

**Information d'EXPORTATION**

Rassemblez dans cette section les informations du certificat que vous avez validé au cours d'une année spécifique en tant que CPC de l'État du pavillon des navires

### Information d'IMPORTATION

Rassemblez dans cette section les informations déclarées par la CPC importatrice. Les informations sont fournies par la CPC importatrice au Secrétariat par semestre (rapport d'importation semestriel). Le Secrétariat traite les informations et le rapport est produit et disponible dans la section ci-dessus "[Informations du Secrétariat](#)". Ce sont les informations contenues dans ce rapport qui doit être compilées dans cette section.

Zone de pêche	Engin de pêche	Point exportation (- Pays/Ville/Port/Ha-mer)	Exporter vers pays Selectionner dans liste	Con- ser- va- tion Se- lec- tion- ner	Form- lec- tion- ner	Poids du produit (KG) (e.g. 25.000,59)	Pays/En- tité/Entité de pêche Select	Con- ser- va- tion Se- lect	Form- lec- tion- ner	Poids du produit (KG) (e.g. 25.000,59)
Océan Pacifique	PS-Purse seine	Busan, Korea	TUN-Tunisie	Surge	Poids	610 vif	-	-	-	-
Océan Pacifique	PS-Purse seine	Busan, Korea	PHL-Philippines	Surge	Poids	4842 vif	-	-	-	-
Océan Pacifique	PS-Purse seine	Christmas Islands, Kiribati	CHN-China P.R.	Surge	Poids	5000 vif	-	-	-	-
Océan Pacifique	PS-Purse seine	Funafuti, Tuvalu	CHN-China P.R.	Surge	Poids	57000 vif	-	-	-	-
Océan Pacifique	PS-Purse seine	Honiara, Solomon	CHN-China P.R.	Surge	Poids	67000 vif	-	-	-	-
Océan Indien	LL-Longline	Busan, Korea	JPN-Japan	Surge	Evis- céré et sans blanc	24856	-	-	-	-
Océan Indien	LL-Longline	Port Louis, Mauritius	JPN-Japan	Surge	Evis- céré et sans blanc	47739	-	-	-	-
Océan Pacifique	PS-Purse seine		CHN-China P.R.	Surge	Poids	10000 vif	-	-	-	-

Pohnpei, Federat-  
ed States of Mi-  
cronesia

Océan Paci- fique	PS-Purse seine	Rabaul, Papua New Guinea	CHN-China P.R.	SurgePoids vif	65000	-	-	-	-
Océan Indi- en	LL-Longline	High Sea	JPN-Japan	SurgeEvis- céré et sans branc	7034	-	-	-	-
Océan Indi- en	LL-Longline	High Sea	JPN-Japan	SurgeEvis- céré et sans branc	6047	-	-	-	-
Océan Indi- en	LL-Longline	High Sea	JPN-Japan	SurgeEvis- céré et sans branc	7167	-	-	-	-
Océan Paci- fique	PS-Purse seine	Tarawa, Kiribati	CHN-China P.R.	SurgePoids vif	11000	-	-	-	-
Océan Indi- en	PS-Purse seine	Victoria, Sey- chelles	MUS-Mauritius	SurgePoids vif	237532	-	-	-	-
Océan Indi- en	PS-Purse seine	Victoria, Sey- chelles	MAR-Maroc	SurgePoids vif	16880	-	-	-	-
Océan Indi- en	PS-Purse seine	Victoria, Sey- chelles	EU.ESP-EU.España	SurgePoids vif	75000	-	-	-	-
Océan Indi- en	PS-Purse seine	Victoria, Sey- chelles	TUN-Tunisie	SurgePoids vif	586635	-	-	-	-
Océan Indi- en	PS-Purse seine	Victoria, Sey- chelles	TUR-Turkey	SurgePoids vif	275400	-	-	-	-

**3. Résumé de votre déclaration des patudos congelés exportés :**

Exportation VERS Pays:	Quantité totale exportée (KG) :	Type de produits :
------------------------	---------------------------------	--------------------

TUN-Tunisie

587245

Poids vif&amp;nbsp;

PHL-Philippines	4842	Poids vif&nbsp;
CHN-China P.R.	215000	Poids vif&nbsp;
JPN-Japan	92842	Eviscéré et sans branchies
MUS-Mauritius	237532	Poids vif&nbsp;
MAR-Maroc	16880	Poids vif&nbsp;
EU.ESP-EU.España	75000	Poids vif&nbsp;
TUR-Turkey	275400	Poids vif&nbsp;



**Charger le rapport annuel :**

**Facultatif si vous avez complété les 2 tableaux ci-dessus.**

**4. Si vous avez exporté du patudo congelé, déclarez le(s) résultat(s) de l'examen entre VOS données d'EXPORTATION et les données d'IMPORTATION déclarées par la ou les CPC IMPORTATRICES:**

Résultat examination ? 5 options disponibles Sélectionnez au moins une option	Difference avec CPC ? Choisir dans la liste	Spécifiez différence total entre les quantités(KG) ? Format 1.000.000,00	Informations complémentaires ? Si différence & non examiné préciser les raisons et les mesures prises. Si aucune, par défaut, AUCUNE est écrit.
--	---	---	---

0

AUCUN

**Lorsque des différences significatives ont été identifiées entre vos données d'EXPORTATION et les DONNÉES D'IMPORTATION d'autres CPC, rapporter les résultats de l'examen ci-dessous:**

(IR)

Resultas de l'examination

## Résolution 11/02 Interdiction de pêcher sur les bouées océanographiques



### **Numéro exigence: 2.22 - Information requise: Rapport sur les observations de bouées océanographiques endommagées en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 00:08 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN de navire de pêche opérant dans la zone de compétence de la CTOI  
 Rapport NUL / Non Applicable - Aucun rapport reçu des navires de pêche sous pavillon en 2025  
 NON - Non soumis  
 OUI - Soumis

2. Rapport des observations sur les bouées endommagées :

Numero Obs	Obs Date	Position	Information ID
Numero d'observation (1,2, 3....)	Choisir une date	Latitude et longitude (e.g. 45° 46' 52" N 108° 30' 14" W)	Toute information d'identification discernable sur la bouée

Des informations supplémentaires à déclarer ?

- AUCUN
- Le rapport sur les observations des bouées océanographiques endommagées est fourni ci-dessus et/ou chargé ci-dessous.  
 NON – Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN de navire de pêche opérant dans la zone de compétence de la CTOI  
 NON – Rapport NUL / Non Applicable - Aucun rapport reçu des navires de pêche sous pavillon en 2025

## Résolution 12/04 Sur la conservation des tortues marines



### **Numéro exigence: 6.9 - Obligation déclarative : Rapport sur l'avancement de l'application de la résolution 12/04 in req.reported-for-year!! - Date limite: req.deadline!!**

Exigence soumise ? true le 23 March 2026 - 04:34 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?

Rapport NUL / Non Applicable - CPC a aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés en 2025 ET CPC est pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI.

NON - Non soumis

OUI - Soumis

## 2. Rapport sur les progrès de la mise en œuvre de la Résolution 12/04:

OUI - Déclaration des progrès dans la section 3 ci-dessous

NON - AUCUNE déclaration des progrès

NON - Rapport NUL - Aucun navire figurant sur le registre des navires autorisés de la CTOI ET aucune pêcherie artisanale/côtière en 2025

## 3. Déclarez sur les exigences de la résolution 12/04 (Cochez et complétez):

a. Recueillir (par le biais de journaux de bord et de programmes d'observateurs) et fournir au Comité scientifique toutes les données sur les interactions de leurs navires avec les tortues marines. Fournir des informations au Comité scientifique sur les mesures d'atténuation réussies et les autres impacts sur les tortues marines (tels que la détérioration des sites de nidification et l'ingestion de débris marins).

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun Progrès en 2025

NON - 3.a) n'est pas applicable - Aucun navire ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

### Progrès de la mise en œuvre:

Data and interaction on marine turtles are collected through scientific observer programs and logsheets recorded by captain. The data collected was provided in the National Report of the Scientific Committee.

b. Exiger que les pêcheurs ramènent à bord, si possible, toute tortue à carapace dure capturée qui est comateuse ou inactive dès que possible et favorisent sa récupération, y compris en aidant à sa réanimation, avant de la remettre à l'eau en toute sécurité. Veiller à ce que les pêcheurs connaissent et utilisent les techniques d'atténuation et de manipulation appropriées et gardent à bord tout l'équipement nécessaire pour la libération des tortues.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

NON - 3.b) n'est pas applicable - Aucun navire ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

### Progrès de la mise en œuvre:

National Institute of Fisheries Science (NIFS) holds educations on IOTC conservation measures including proper mitigation and handling techniques, etc. for captains before they depart for fisheries in the IOTC areas of competence upon request. Also NIFS distributes poster on how to safely return marine turtles and encourage fishermen to put it on their vessels.

c. Pour filets maillants: Exiger que le navire enregistre tous les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

NON - 3.c) n'est pas applicable - Aucun fileyeur ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

### Progrès de la mise en œuvre:

N/A

d. Pour les palangriers

(a) Veiller à ce que les palangriers transportent des coupe-lignes et des hameçons pour faciliter la manipulation et la libération des tortues marines capturées ou empêtrées. Veiller à ce que les opérateurs de ces navires soient tenus de transporter et d'utiliser des épuisettes

(b) Encourager l'utilisation de poissons entiers comme appâts ;

(c) Exiger que le navire enregistre tous les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

NON - 3.d) n'est pas applicable - Aucun navire palangrier ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

### Progrès de la mise en œuvre:

Fishing vessels carry the device for handling and releasing marine turtles onboard, and report the incidents to authorities via the electronic reporting (ER) system.

## e. Pour les senneurs :

(a) Assurez-vous que les navires :

(i) Éviter l'encerclement des tortues marines, si une tortue marine est encerclée/emmêlée, prendre des mesures pour libérer la tortue en toute sécurité.

(ii) Relâcher toutes les tortues marines observées empêtrées dans des dispositifs de concentration de poissons (DCP) ou des engins de pêche.

- (iii) Si une tortue marine est empêtrée dans le filet, arrêter le roulement du filet dès que la tortue sort de l'eau ; démêler la tortue sans la blesser avant de reprendre le rouleau de filet ; et aider à la récupération de la tortue avant de la remettre à l'eau.
- (iv) Porter et utiliser des épauettes pour manipuler les tortues
- (b) Encourager les navires à adopter des conceptions de DCP qui réduisent l'incidence de l'enchevêtrement des tortues ;
- (c) Exiger que le navire enregistre les incidents impliquant des tortues marines dans les journaux de bord et signale les incidents aux autorités de la CPC.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

NON - 3.e) n'est pas applicable - Aucun navire sennear ne figure sur le Registre des navires autorisés de la CTOI (RAV)

**Progrès de la mise en œuvre:**

If a marine turtle is entangled, fishing vessels stop hauling and release safely without any injury, and they record the status on their logbook (ER). Fishing vessels carry the device for handling and releasing marine turtles onboard.

**f. Les CPC doivent entreprendre des essais de recherche sur les hameçons circulaires**, l'utilisation de poissons entiers comme appâts, les conceptions alternatives de DCP, les techniques de manipulation alternatives, la conception des filets maillants et les pratiques de pêche et d'autres méthodes d'atténuation susceptibles d'améliorer l'atténuation des effets néfastes sur les tortues.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

**Progrès de la mise en œuvre:**

**g. Les CPC continuent d'entreprendre des activités de recherche et de développement pour améliorer l'atténuation des effets néfastes** sur les tortues marines et fournissent les résultats de la recherche au Comité scientifique.

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

**Progrès de la mise en œuvre:**

Korean flagged fishing vessels implemented necessary measures to maximize the survival rate of marine turtles pursuant to Resolution 12/04 and the FAO guidelines. Any interactions and mortality of marine turtles in the course of fishing activities in the IOTC area of competence is recorded through the daily e-reporting system by vessel and collected by scientific observers on board as well. A guide on species identification of marine turtle has been distributed to encourage that fishermen correctly record marine turtle interactions by species.

**h. Collaborer avec l'IOSEA** et prendre en compte le MoU IOSEA

OUI - Progrès 2025 sont décrits ci-dessous  NON - Aucun progrès en 2025

**Progrès de la mise en œuvre:**

Korean flagged fishing vessels implemented necessary measures to maximize the survival rate of marine turtles pursuant to Resolution 12/04 and the FAO guidelines. Any interactions and mortality of marine turtles in the course of fishing activities in the IOTC area of competence is recorded through the daily e-reporting system by vessel and collected by scientific observers on board as well. A guide on species identification of marine turtle has been distributed to encourage that fishermen correctly record marine turtle interactions by species.

**Résolution 14/05 Sur un registre des navires étrangers autorisés pêchant les espèces sous mandat de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI et sur les informations relatives aux accords d'accès**



**Numéro exigence: 3.9 - Informations requises : Informations sur les accords d'accès en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 02:28 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

**1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ?**

Rapport NUL / Non Applicable - CPC a pas d'accord CPC-CPC en 2025

NON - Non soumis

OUI - Soumis

**2. Il existe un système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement pour les navires étrangers opérant dans vos eaux nationales:**

OUI – Il existe un système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement

NON – AUCUN système pour signer des accords de pêche Gouvernement – Gouvernement

**3. Des navires étrangers sont attributaires de licences sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC):**

OUI - Des navires étrangers sont attributaires de licences en 2025 sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC)

NON – Rapport NUL aucun navire battant pavillon étranger attributaires de licences sous un accord de pêche Gouvernement (CPC) – Gouvernement (CPC)

**4. Des accords de CPC à CPC existent et les informations sur les accords sont transmises au Secrétariat de la CTOI et chargées ci-dessous:**

NON

Préciser les raisons et les actions prises pour rapporter:

-

OUI - Partiellement

Préciser les raisons et les actions prises pour rapporter:

-

OUI - En totalite

Des informations additionnelles?

-

**5. Pour chaque accord CPC/CPC:**

**a. Les informations: la CPC impliquée, les dates de début et de fin de l'accord, le nombre de navires et les engins autorisés :**

	<u>Accord avec :</u>	<u>Date début d'accord :</u>	<u>Date fin d'accord :</u>	<u>Nombre de navires :</u>	<u>Engin autorisés :</u>
1	-	-	-	-	-
2	-	-	-	-	-
3	-	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-

**5. Pour chaque accord CPC/CPC:**

**b. Fournissez l'information: le quota ou limite de capture, Mesure(s) SCS, Obligation(s) de déclarations, concernant ces accords et fournissez les informations dans le tableau ci-dessous:**

<u>Nb</u>	<u>Stock/espèces couvertes</u>	<u>Quota ou la limite de capture de la CPC :</u>	<u>Obligations déclarative de données de l'accord :</u>	<u>Mesures SCS requises par CPC du pavillon &amp; CPC côtière :</u>
1	-	-	-	-

2	-	-	-	-
3	-	-	-	-
4	-	-	-	-

5. Pour chaque accord CPC/CPC:  
Charger:



Chargez le(s) accord(s) CPC/CPC :

6. Toutes les informations obligatoires fournies au Secrétariat de la CTOI pour tous les accords d'accès CPC/CPC

Non  Oui – partiellement  Oui – Complètement

**Précisez quelles informations obligatoires ne sont pas entièrement renseignées ou manquant :**

Choisir une ou plusieurs options

-

Précisez les raisons pour chaque exigence manquante ou non complètement fournie:

-

**Résolution 16/08 Sur l'interdiction de l'utilisation d'aéronefs et de véhicules aériens sans pilote comme aides à la pêche**



**Numéro exigence: 2.16x - Informations requises: Toute occurrence d'opération de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien sans pilote en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 11 March 2026 - 02:30 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1. Signalement d'occurrences d'opérations de pêche réalisées avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien sans pilote dans la zone de compétence de la CTOI:**

- Occurrence d'opération de navire de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien en 2025
- Rapport Nul pour 2025 – aucune occurrence d'opération de navire de pêche réalisée avec l'aide d'un aéronef ou d'un véhicule aérien.

NOM DU NAVIRE <i>Nom complet du navire</i>	DATE <i>dd/mm/yyyy</i>	IDENTIFIANTS DU NAVIRE <i>IMO, IRCS, numéro enregistrement, etc...</i>	ACTIONS PRISES <i>Toute action de l'État: SCS, list INN, actions en justice</i>

--	--	--	--

**Résolution 17/07 – Interdiction sur l'utilisation des grands filets dérivants dans la zone de la CTOI**



**Numéro exigence: 2.8 - Interdiction: Utiliser de grands filets dérivants dans toute la zone de compétence de la CTOI en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 04:52 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

**1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

NON - Non implementé  OUI - Implementée

**2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de l'obligation pour les navires de pêche de ne pas utiliser des grands filets maillants dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE):**

NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.

OUI - CPC a système / procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en oeuvre

Use of large scale driftnets is banned in accordance with the Distant Water Fisheries Development Act with regular inspections from Korean FAC on fishing vessels fishing in distant waters

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par le droit national & mis en oeuvre par le Gouvernement

Flag state investigations followed by, if proved guilty, penalties to be imposed in accordance with the relevant provisions of the Act

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

Penalties to be imposed in accordance with the relevant provisions of the Act

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



[\[Korea\] SPV Procedure on Implementation of IOTC Resolutions.docx](#)

**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**3. L'utilisation des grands filets dérivants est interdite dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE):**

**Mis en œuvre par ?**

Sélectionnez au moins une option

**Si Mis en œuvre - depuis?**

Sélectionnez une date du calendrier

**Informations complémentaires ?**

Si non interdit/implémentée préciser les raisons et les mesures prises pour transposer l'obligation.

S'il n'y en a pas, par défaut,  
AUCUN est écrit.

Implémenté (interdit) UNIQUEMENT par la loi nationale 01-12-2017 AUCUNE

**B.1 - Interdiction des grands filets dérivants dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE)**

**3. L'utilisation des grands filets dérivants est interdite dans la zone de compétence de la CTOI (haute mer et ZEE)**

**Mis en œuvre par ?**

Sélectionnez au moins une option

**Si Mis en œuvre - depuis?**

Sélectionnez une date du  
calendrier

**Informations complémen-  
taires ?**

Si non interdit/implémentée  
préciser les raisons et les  
mesures prises pour trans-  
poser l'obligation.  
S'il n'y en a pas, par défaut,  
AUCUN est écrit.

Implémenté (interdit) UNIQUEMENT par la loi nationale 01-12-2017 AUCUNE

**B.2 - Actions de suivi, contrôle et surveillance (SCS)**

**4. Les actions de suivi, de contrôle et de surveillance s'appliquent aux :**

Navires du pavillon  Navires étrangers

**5. Les actions de suivi, de contrôle et de surveillance sont :**

- Contrôle des navires du pavillon lors de la délivrance des licences
- Contrôle des navires étrangers lors de la délivrance des licences
- Inspection en mer (ZEE) des navires étrangers
- Inspection en mer (ZEE) des navires du pavillon
- Inspection en mer (haute mer) des navires du pavillon
- Inspection au port des navires du pavillon
- Inspection au port des navires étrangers
- Contrôle/interdiction de l'importation de filets dérivants à grande échelle
- Contrôle/interdiction de la vente de filets dérivants à grande échelle
- Actions sont incluses dans le Plan d'action national pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAN-INN)
- Actions sont incluses dans la législation nationale

S'il y a des actions SCS supplémentaires en place, veuillez les préciser ci-dessous - If aucune, AUCUNE est écrit

AUCUN



**Charger les documents actions SCS, PAN  
INN :**

**(ex. PAN INN, SOP MREP, SOP Patrouille  
maritime, etc...)**

## 6. Obligation juridique



[KOR - Law - DISTANT WATER FISHERIES DEVELOPMENT ACT.pdf](#)

### Charger la législation nationale et/ou T&C ATF prévoyant l'interdiction :

a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Distant Water Fisheries Development Act - Article 13(Rules for Distant Water Fishery Operators to Observe)

b. Saisir le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Article 13(Rules for Distant Water Fishery Operators to Observe) Each operator of a distant water fisheries business and a person engaged in distant water fisheries shall conscientiously conduct fishing operations within the permitted scope of operations and shall comply with resolutions made by international fisheries organizations for the conservation and management of resources and international standards regarding fisheries in high seas.

## Résolution 18/07 Sur les mesures applicables en cas de non-respect des obligations de déclaration à la CTOI



### Numéro exigence: 2.21 - Information requise : Déclarer les mesures prises pour mettre en œuvre les obligations de déclaration et améliorer la collecte des données sur les captures en 2025 - Date limite: 12/3/2026

Exigence soumise ? true le 23 March 2026 - 06:15 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

1. Avez-vous soumis les données/rapports/informations de cette obligation de déclaration ? Pour les pêcheries industrielles and Pour les pêcheries artisanales/côtières

**Pour les pêcheries industrielles**

- Rapport NUL - Aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés
- Rapport NUL - Aucun navire de pêche actif dans la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL - Uniquement engagés dans des activités de transbordement impliquant des navires transporteurs enregistrés dans le Registre CTOI des navires autorisés
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

**Pour les pêcheries artisanales/côtières:**

- Rapport NUL / Non Applicable - Aucune pêcherie côtière active de la zone de compétence de la CTOI
- Rapport NUL / Non Applicable - Pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI – CPC située en dehors de la zone de compétence de la CTOI
- NON - Non soumis
- OUI - Soumis

2. Il existe un système de collecte des données sur les pêches

- NON - Un système de collecte des données des pêches n'existe PAS
- OUI - Un système de collecte des données des pêches existe

3. Données/statistiques obligatoires déclarées

NON - Données/statistiques exigibles NON déclarées  OUI - Données/statistiques exigibles déclarées

**Pour les pêcheries industrielles:**

- Rapport NUL - Aucun navire de pêche sur le Registre CTOI des navires autorisés  
 Rapport NUL - Aucun navire de pêche actif dans la zone de compétence de la CTOI  
 Rapport NUL - Uniquement engagés dans des activités de transbordement impliquant des navires transporteurs enregistrés dans le Registre CTOI des navires autorisés

**Pour les pêcheries artisanales/côtières:**

Cochez une ou plusieurs cases

- Rapport NUL - Aucune pêcherie côtière active de la zone de compétence de la CTOI  
 Rapport NUL - Pas un État côtier de la zone de compétence de la CTOI – CPC située en dehors de la zone de compétence de la CTOI

**4. Action(s) pour améliorer la collecte de données qui facilitent les améliorations de la conformité en termes d'obligations de déclaration obligatoires de la CTOI:**

a. Développement ou améliorations dans la mise en place des journaux de bord:

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) -<br/>Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>- | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises,<br/>progrès mise en œuvre :</b><br>The Republic of Korea has made various efforts to improve its logbook data submission. Back in 2012, fishing vessels were obliged to report their catch and effort data on a monthly basis under the Distant Water Fisheries Development Act. In 2015, daily e-reporting system was introduced in order to improve data collection system. Catch data reported by captains on board is cross-checked and verified when National Fishery Products Quality Management Service issues export/import document. |
|---|--|--|

b. Échantillonnage au port ou enquêtes halieutiques :

- |   |  |   |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Oui<br><input checked="" type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) -<br/>Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>- | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises,<br/>progrès mise en œuvre :</b><br>- |
|---|--|---|

c. Mécanisme national d'observateurs

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) -<br/>Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>- | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises,<br/>progrès mise en œuvre :</b><br>The National Institute of Fisheries Science runs a well-functioning observer training and debriefing system, and the observers are deployed to collect data required by the IOTC scientific observer program standards which include fishing activities, biological information and sighting of marine mammals, etc. |
|---|--|--|

d. Registre national des navires:

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui<br><input type="checkbox"/> Non | <b>Pêcheries artisanales (côtières) -<br/>Mesures prises, progrès mise en œuvre :</b><br>- | <b>Pêcheries industrielles - Mesures prises,<br/>progrès mise en œuvre :</b><br>All vessels intending to fish outside of Korean EEZ shall obtain the distant water fishing license and be registered in the record of vessels of the relevant RFMO as well as national register. |
|---|--|--|

e. Capture électronique des données, VMS ou surveillance électronique embarquée:

Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries CTOI industrielles - Mesures  
prises & progrès mise en œuvre :**

A comprehensive Fisheries Monitoring System was introduced in 2015, whereby data collected from fisheries operating outside Korea's national jurisdiction are processed and verified. Daily catch reports submitted by vessels through the e-reporting system are archived in the FMS and managed as necessary by relevant government agencies including the National Institute of Fisheries Science for data analysis, processing and submission.

## 5. Action(s) pour améliorer les système de traitement et de déclaration des données qui facilitent la soumission des données au Secrétariat de la CTOI:

Cochez les cases et décrivez.

### a. Développement de bases de données halieutiques

Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises,  
progrès mise en œuvre :**

In 2015, daily e-reporting system was introduced in order to improve data collection system. Catch data reported by captains on board is cross-checked and verified when National Fishery Products Quality Management Service issues export/import document.

### b. Développement de systèmes de diffusion de données

Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises,  
progrès mise en œuvre :**  
-

### c. Enquêtes-cadre

Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises,  
progrès mise en œuvre :**  
-

### d. Cohérence des données avec d'autres jeux de données halieutiques

Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises,  
progrès mise en œuvre :**  
-

### e. Développement de routines automatisées pour traiter et extraire les données soumises à la CTOI

Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises,  
progrès mise en œuvre :**  
-

### f. Mesures pour minimiser les erreurs de saisie de données

Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises,  
progrès mise en œuvre :**  
-

## 6. Action(s) pour améliorer la qualité et l'exactitude des données soumises au Secrétariat de la CTOI :

Cochez les cases et décrivez.

**a. Mesures pour améliorer la validation des données**

- Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

In 2015, daily e-reporting system was introduced in order to improve data collection system. Catch data reported by captains on board is cross-checked and verified when National Fishery Products Quality Management Service issues export/import document.

**b. Améliorations de la couverture d'échantillonnage**

- Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

**c. Enquêtes-cadre**

- Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries CTOI industrielles - Mesures prises & progrès mise en œuvre :**

-

**d. Cohérence des données avec d'autres jeux de données halieutiques**

- Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

**e. Comparabilité des données des années précédentes**

- Oui **Pêcheries artisanales (côtières) -  
Mesures prises, progrès mise en œuvre :**  
 Non -

**Pêcheries industrielles - Mesures prises, progrès mise en œuvre :**

-

**Résolution 19/04 Concernant le registre CTOI des navires autorisés à opérer dans la zone de compétence de la CTOI**



**Numéro exigence: 2.28 - Information requise : Rapport sur l'examen des actions et mesures internes de l'état du pavillon, des actions punitives et des sanctions a l'encontre des navires battant pavillon sur le RAV en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 00:07 // Évaluation de la conformité de l'obligation : C

**1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'a aucun navire inscrit au registre des navires autorisés opérant dans la zone de compétence de la CTOI en 2025  
 NON - Non implementé  
 OUI - Implementée

**2. Il existe un système ou des procédures i) pour revoir les actions, mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) pour suivre et garantir l'application par les navires et personnes avec les obligations du paragraphe 11 (Resolution 19/04)**

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de i) revoir les mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) suivre & garantir l'application par les navires/personnes avec les obligations exécutoires du paragraphe 11, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a des systèmes / procédures permettant de i) revoir les mesures internes, actions punitives et les sanctions de l'Etat du pavillon, et ii) suivre & garantir l'application par les navires/personnes avec les obligations exécutoires du paragraphe 11, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles

**a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :**

Inspections régulières de l'État du pavillon sont effectuées pour vérifier la conformité des navires avec les obligations CTOI  
Korean FMC conducts regular inspections on Korean-flagged fishing vessels fishing in distant waters including the IOTC convention area.

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par le droit national & mis en oeuvre par le Gouvernement  
Distant Water Fisheries Development Act

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Autres sanctions (précisez ci-dessous)

The Minister of Oceans and Fisheries may impose a penalty surcharge on any of the following persons within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products on the basis of the average wholesale price for three years (hereinafter referred to as "value of fishery products") by 5, and may impose a penalty surcharge on a person who commits a violation at least twice within five years within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products by 8. In such cases, the lowest amount of a penalty surcharge shall be 200 million won: Provided, That a penalty surcharge may be imposed within the limit not exceeding 500 million won (800 million won in cases of a person who has committed a violation at least twice within five years), where no profit has been gained from the violation or it is difficult to calculate the amount of profit.

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



[\[Korean\] Procedure on Implementation of IOTC Resolutions.docx](#)

## Charger - Des documents sur le système/les procédures :

### 3. Paragraphe 11.a):

**En mesure de remplir, en ce qui concerne ces bateaux, les exigences et responsabilités prévues par l'Accord portant création de la CTOI et ses mesures de conservation et de gestion**

Veuillez préciser ci-dessous:

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.a) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.a) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** Mécanisme de transposition des résolutions de la CTOI dans la législation nationale

**Actions punitives** Régime administratif

**Sanctions** 500,000 > fine > 200,000 USD, 200,000 > fine > 100,000 USD

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

Actions & Measures : Distant Water Fisheries Development Act requires that all fishing vessels operating in waters outside Korea's jurisdiction comply with relevant measures adopted by RFMOs.

Punitive Actions, Sanctions: The Minister of Oceans and Fisheries shall immediately take the following measures against an operator of a distant water fisheries business, etc. whose violation or suspicious violation of RFMO decisions (CMM) has been detected:

1. Immediate suspension of activities for fisheries operations;
2. Entry into a designated port;
3. Prohibition of discharge and transshipment of the catch of fish.

The Minister of Oceans and Fisheries may impose a penalty surcharge on any of the following persons within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products on the basis of the average wholesale price for three years (hereinafter referred to as "value of fishery products") by 5, and may impose a penalty surcharge on a person who commits a violation at least twice within five years within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products by 8. In such cases, the lowest amount of a penalty surcharge shall be 200 million won: Provided, That a penalty surcharge may be imposed within the limit not exceeding 500 million won (800 million won in cases of a person who has committed a violation at least twice within five years), where no profit has been gained from the violation or it is difficult to calculate the amount of profit.

**4. Paragraphe 11.b):****S'assurer que leurs AFV appliquent toutes les mesures appropriées de conservation et de gestion de la CTOI**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.b) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.b) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** Implément résolutions CTOI par la réglementation nationale

**Actions punitives** Régime administratif

**Sanctions** 500,000 > fine > 200,000 USD

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

Actions & Measures : Distant Water Fisheries Development Act requires that all fishing vessels operating in waters outside Korea's jurisdiction comply with relevant measures adopted by RFMOs.

Punitive Actions, Sanctions: The Minister of Oceans and Fisheries shall immediately take the following measures against an operator of a distant water fisheries business, etc. whose violation or suspicious violation of RFMO decisions (CMM) has been detected:

1. Immediate suspension of activities for fisheries operations;
2. Entry into a designated port;
3. Prohibition of discharge and transshipment of the catch of fish.

The Minister of Oceans and Fisheries may impose a penalty surcharge on any of the following persons within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products on the basis of the average wholesale price for three years (hereinafter referred to as "value of fishery products") by 5, and may impose a penalty surcharge on a person who commits a violation at least twice within five years within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products by 8. In such cases, the lowest amount of a penalty surcharge shall be 200 million won: Provided, That a penalty surcharge may be imposed within the limit not exceeding 500 million won (800 million won in cases of a person who

has committed a violation at least twice within five years), where no profit has been gained from the violation or it is difficult to calculate the amount of profit.

**5. Paragraphe 11.c):**

**S'assurer que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI conservent à bord les certificats d'immatriculation valides ainsi que l'autorisation valide de pêcher et/ou de transborder**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.c) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.c) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** -

**Actions  
punitives** -

**Sanctions** -

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

**6. Paragraphe 11.d):**

**Garantir que leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI n'ont aucun antécédent d'activités de pêche INN ou que leurs AFV ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche INN**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.d) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.d) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** -

**Actions  
punitives** -

**Sanctions** -

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

Actions & Measures : Distant Water Fisheries Development Act prohibits transshipping fish or conducting joint fisheries operations with a vessel listed by an international fisheries organization or coastal state as a vessel engaged in illegal, unreported, or unregulated fishing, or assisting such ship.

Punitive Actions, Sanctions : If AFV turned out violated the measures above, then Ministry of Oceans and Fisheries immediately suspend activities for fisheries operations, make the vessel enter designated port, and prohibit the discharge or transshipment of the fish.

The Minister of Oceans and Fisheries may impose a penalty surcharge on any of the following persons within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products on the basis of the average wholesale price for three years (hereinafter referred to as "value of fishery products") by 5, and may impose a penalty surcharge on a person who commits a violation at least twice within five years within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value

of fishery products by 8. In such cases, the lowest amount of a penalty surcharge shall be 200 million won: Provided, That a penalty surcharge may be imposed within the limit not exceeding 500 million won (800 million won in cases of a person who has committed a violation at least twice within five years), where no profit has been gained from the violation or it is difficult to calculate the amount of profit.

**7. Paragraphe 11.e):**

**S'assurer dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs et opérateurs de leurs AFV figurant sur le registre de la CTOI ne prennent part ni ne sont associés à des activités de pêche aux thons menées par des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI dans la zone de compétence de la CTOI**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.e) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.e) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** -

**Actions punitives** -

**Sanctions** -

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

Actions & Measures : Distant Water Fisheries Development Act prohibits transshipping fish or conducting joint fisheries operations with a vessel listed by an international fisheries organization or coastal state as a vessel engaged in illegal, unreported, or unregulated fishing, or assisting such ship.

Punitive Actions, Sanctions : If AFV turned out violated the measures above, then Ministry of Oceans and Fisheries immediately suspend activities for fisheries operations, make the vessel enter designated port, and prohibit the discharge or transshipment of the fish.

The Minister of Oceans and Fisheries may impose a penalty surcharge on any of the following persons within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products on the basis of the average wholesale price for three years (hereinafter referred to as "value of fishery products") by 5, and may impose a penalty surcharge on a person who commits a violation at least twice within five years within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products by 8. In such cases, the lowest amount of a penalty surcharge shall be 200 million won: Provided, That a penalty surcharge may be imposed within the limit not exceeding 500 million won (800 million won in cases of a person who has committed a violation at least twice within five years), where no profit has been gained from the violation or it is difficult to calculate the amount of profit.

**8. Paragraphe 11.f):**

**S'assurer dans le cadre de la législation nationale, que les armateurs des AFV figurant sur le registre de la CTOI sont des ressortissants ou des entités juridiques des CPC du pavillon afin que toute mesure punitive ou de contrôle puisse être effectivement prise à leur encontre**

- CPC a pas effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.f) en 2025 et sont incluses dans le tableau ci-dessous les actions internes, les actions punitives et les sanctions
- CPC a effectué l'examen des actions et mesures internes, des actions punitives et des sanctions pour le paragraphe 11.f) en 2024 et aucune mise à jour à fournir pour 2025.

**Si un tel examen a été réalisé, liste des mesures avec, pour chacune, les détails suivants**

**Mesures** Législation adoptée avec principes/règles/normes des instruments internationaux pertinents et toutes les MCG applicables des ORGP

**Actions punitives** Régime administratif

**Sanctions** 500,000 > fine > 200,000 USD, 200,000 > fine > 100,000 USD

**D'autres mesures/actions punitives/sanctions? Spécifier:**

The Minister of Oceans and Fisheries may impose a penalty surcharge on any of the following persons within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products on the basis of the average wholesale price for three years (hereinafter referred to as "value of fishery products") by 5, and may impose a penalty surcharge on a person who commits a violation at least twice within five years within the limit not exceeding the amount calculated by multiplying the value of fishery products by 8. In such cases, the lowest amount of a penalty surcharge shall be 200 million won: Provided, That a penalty surcharge may be imposed within the limit not exceeding 500 million won (800 million won in cases of a person who has committed a violation at least twice within five years), where no profit has been gained from the violation or it is difficult to calculate the amount of profit.

**9. Obligation juridique**



**Charger la législation nationale et les conditions générales de l'ATF avec les dispositions des obligations prévues aux paragraphes 11 a) à f) - actions, mesures, actions punitives et sanctions de l'État du pavillon - Résolution 19/04 (11) :**

[DISTANT WATER FISHERIES DEVELOPMENT ACT.pdf](#)

**a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

Distant Water Fisheries Development Act - Article 13

**b. Saisir le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

**Article 13(Rules for Distant Water Fishery Operators to Observe)** Each operator of a distant water fisheries business and a person engaged in distant water fisheries shall conscientiously conduct fishing operations within the permitted scope of operations and shall comply with resolutions made by international fisheries organizations for the conservation and management of resources and international standards regarding fisheries in high seas.

**Information requise : Rapport sur des navires pêchant ou transbordant et non inclus sur le registre des navires autorisés de la CTOI en 2025 - Date limite: 5/2/2026**

Exigence soumise ? true le 20 February 2026 - 09:10 // Évaluation de la conformité de l'obligation : -/-

**1. Rapport d'information factuelle montrant qu'il existe de fortes raisons de soupçonner que des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI s'adonnent à la pêche et/ou au transbordement de thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI**

- OUI - Corée a de fortes raisons de soupçonner que des navires ne figurant pas sur le registre de la CTOI s'adonnent à la pêche et/ou au transbordement de thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI en 2025
- NON - Rapport Nul pour 2025 – Corée a aucune information factuelle

<u>Date</u>	<u>Nom du navire</u>	<u>Pavillon du navire</u>	<u>Identifiants du navire</u>	<u>Actions prises</u>
-------------	----------------------	---------------------------	-------------------------------	-----------------------

-	-	-	-	-
---	---	---	---	---

Autre actions prises et des informations additionnelles à déclarer?



**Chargez les rapports d'information  
factuelle et toute autre information sur les  
faits ainsi que les résultats des mesures  
prises :**

**Résolution 19/07 Sur l'affrètement des navires dans la zone de compétence de la CTOI**



**Numéro exigence: 3.2 - Information requise : Caractéristiques des accords d'affrètement en 2025 - Date limite : 28/2/2026**

Exigence soumise ? true le 20 February 2026 - 12:06 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

**1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?**

- Rapport NUL / Non Applicable - N'affrète pas de navire et aucun accord d'affrètement en 2025  
 NON - Non implementé  
 OUI - Implementée

**2. Vous avez des accords d'affrètement signés :**

- OUI en tant que CP affrétante     OUI en tant que CPC du pavillon     NON  
 NON - Rapport NUL - N'affrète pas de navires et aucun accord d'affrètement en 2025

**3. Les détails des accords d'affrètement signés, les captures, l'effort, la couverture des observateurs (en tant que PC d'affrètement), sont rapportés dans la tableau ci-dessous. Chargez l'information concernant ces accords d'affrètement dans la section de CHARGEMENT :**

- OUI - Détails du contrat d'affrètement déclarés dans le tableau ci-dessous  
 NON - Détails du contrat d'affrètement NE SONT PAS déclarés

No af- frètement (e.g. 1, 2, 3, ...)	Date début Choisir	Date fin Choisir	PC pavillon Choisir un CPC	Couvertue ob- servateur sur navires affrétés Nombre de jours	Effort de pêche par navires af- frétés Nombre de jours	Captures par les navires affrétés Tonnes	Nombre de navires affrétés Nombre (ex 5)
1	-	-	-	0	0	-	-

## Résolution 21/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI



### Numéro exigence: 2.17 - Information requise : Limites de captures – Captures nominales de YFT en 2024

### Information requise : CPC sujettes à des réductions de captures, à des dépassement, rapport sur les mesures pour réaliser les réductions des captures d'albacore

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 00:27 // Évaluation de la conformité de l'obligation : N/A

#### 1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC n'est pas soumis aux réductions des prises d'albacore en 2024 en raison de l'absence de sur-capture en 2023
- Rapport NUL / Non Applicable - Aucune limite de capture YFT s'applique à la CPC
- OUI - Implementée
- NON - Non implementé

#### 2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application, par les personnes/navires du pavillon, de la limite des captures d'albacore (YFT) et des mesures rectificatives qu'elles ont prises afin de respecter les niveaux de captures prescrits quand assujetties à des réductions de captures du fait d'un excédent de captures :

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

#### a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

Mesures exécutoires CTOI, des navires/personnes, suivies et contrôlés par l'administration gouvernementale des pêches avec des procédures institutionnelles mises en œuvre

Distant Water Fisheries Development Act - Article 13

#### b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :

Institués par le droit national & mis en œuvre par le Gouvernement, Institués par la réglementation nationale mis en œuvre par le Gouvernement

Article 13(Rules for Distant Water Fishery Operators to Observe) Each operator of a distant water fisheries business and a person engaged in distant water fisheries shall conscientiously conduct fishing operations within the permitted scope of operations and shall comply with resolutions made by international fisheries organizations for the conservation and management of resources and international standards regarding fisheries in high seas.

#### c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :

Suspend/annule/révoque licence/ATF, Amende

Imposition of penalty in accordance with relevant provisions of Distant Water Fisheries Development Act

#### d. Commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:

AUCUN



**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**B.1 Limites de captures – Captures nominales de YFT**

**3. CPC est soumis à des réductions des prises d'albacore:**

- OUI - Assujettie à des réductions des prises d'albacore  
 NON - PAS assujettie à des réductions des prises d'albacore

**4. Les captures d'albacore en 2025 déclarées au Secrétariat de la CTOI et la réduction sont de:**

- OUI - Rapport dans le tableau ci-dessous.  NON - Aucune limite de capture ne s'applique en 2024

---

**Limite annuelle de base de Corée** **9056**

---

<b>Limite de capture YFT 2025</b> <a href="#">Données de la circulaire 2025-13</a>	<b>Capture YFT 2025</b> (Quantité en tonnes)	<b>Surplus de Capture YFT 2025</b> (Oui/Non)	<b>Surplus de Capture YFT 2025</b> (Quantité en tonnes)
---	---	---	--

9056

-

-

-

---

**Avez-vous des commentaires sur le tableau ci-dessus? Fournissez-nous des informations supplémentaires, le cas échéant (IR) ?**

AUCUN

**B.2 CPC sujettes à des réductions de captures, à des dépassement, rapport sur les mesures pour réaliser les réductions des captures d'albacore**

**5. CPC est assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, dues à un excédent de captures ?**

- OUI - Assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, dues à un excédent de captures en 2023  
 NON - PAS assujettie à réductions de captures d'albacore en 2024, aucun excédent de captures en 2023

**Si Oui, préciser les captures de YFT en 2023:**

-  
**Si Oui, préciser les excédents de captures de YFT en 2023:**  
 -

**6. Si CPC fait l'objet d'une réduction des captures en raison d'une sur capture, expliquer les mesures méthodes/mesures correctives prises pour respecter les niveaux de capture prescrits :**

- Réduction de la capacité de pêche
- Réduction de l'effort de pêche
- Réduction du nombre de navire de pêche sur le registre de la CTOI
- Réduction du nombre de navires de pêche actifs
- Réduction du nombre d'Autorisations de Peche (ATF) octroyées aux navires de pêche
- Fermetures saisonnières imposées aux flottes
- Limite de capture individuelle définie par navire
- Limite de capture individuelle définie par segment de flotte
- Limite de capture individuelle définie par engin de pêche

Ajouter toute méthode / actions mesures correctives mise en œuvre et non listée ci-dessus:

## 8. Obligation juridique



### Charger la législation nationale :

#### a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Distant Water Fisheries Development Act - Article 13(Rules for Distant Water Fishery Operators to Observe)

#### b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:

Article 13(Rules for Distant Water Fishery Operators to Observe) Each operator of a distant water fisheries business and a person engaged in distant water fisheries shall conscientiously conduct fishing operations within the permitted scope of operations and shall comply with resolutions made by international fisheries organizations for the conservation and management of resources and international standards regarding fisheries in high seas.

### **Numéro exigence: 2.16 - Information requise : Rapport sur les plans/la situation de réduction de l'utilisation des navires ravitailleurs en 2025 - Date limite: 12/3/2026**

Exigence soumise ? true le 10 March 2026 - 04:43 // Évaluation de la conformité de l'obligation : Not Assessed

#### 1 . Avez-vous mis en œuvre l'obligation ?

- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a AUCUN navire senneur (PS) et AUCUN navire ravitailleur (SP) dans le Registre des navires autorisés de la CTOI
- Rapport NUL / Non Applicable - CPC a seulement navire senneur (PS) sur le Registre des navires autorisés de la CTOI
- NON - Non implementé
- OUI - Implementée

#### 2. Il existe un système ou des procédures pour suivre et pour garantir l'application de la reduction des navires ravitailleurs dans les opérations de senne coulissante (Plan) ?

- NON - CPC a AUCUN système / procédure permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET AUCUNE mesure concernant des infractions potentielles.
- OUI - CPC a système ET procédures permettant de suivre l'application de cette mesure exécutoire, ET de prendre des mesures concernant des infractions potentielles

#### a. Système ou des procédures permettant de suivre l'application des mesures exécutoires CTOI sont :

System & procedure visant à garantir que les personnes sous juridiction de la CPC, les propriétaires bénéficiaires/propriétaires/opérateurs, applique les obligations CTOI

All of Korean-flagged vessels fishing in the IOTC area of competence are required to comply with Resolutions adopted by the IOTC in accordance with Distant Water Fisheries Development Act (DWFD) Article 16

**b. Système ou des procédures permettant de répondre à des cas de non-application sont :**

Institués par le droit national & mis en oeuvre par le Gouvernement, Mise en oeuvre d'actions correctives/préventives pour prévenir la récurrence des non-conformités & des infractions

In case of potential non-compliance from Korean-flagged vessels, an investigation is conducted by the Korean FMC and Distant-Water Fisheries Division of the Ministry of Oceans and Fisheries (MOF) who enforces domestic regulations against Korean vessels fishing in distant waters, including in the areas of RFMOs

**c. Mesures en ce qui concerne des infractions potentielles sont :**

Amende, Suspend/annule/révoque licence/ATF

If the investigation result shows that the alleged violation is proved to have occurred, the fishing operator gets punished and/or penalized in accordance with relevant provisions of the DWFD.

In this case, Article 13-9 will be applied

**d. Saisir un commentaire concernant votre soumission et la mise en œuvre du système et des procédures:**

AUCUN



[\[Korea\] Procedure on Implementation of IOTC Resolutions.docx](#)

**Charger - Des documents sur le système/les procédures :**

**3. La CPC a des navires PS/SP sur le Registre des navires autorisés ?**

- NON – Rapport NUL / Non applicable - Aucun navire senneur (PS) et aucun navire ravitailleur (SP) sur le Registre des navires autorisés de la CTOI
- OUI - CPC a des navires senneur (PS) et navires ravitailleur (SP) sur le Registre des navires autorisés de la CTOI

**4. Le plan de réduction de l'utilisation des navires auxiliaires a été soumis pour ?**

- 2020
- 2024
- 2023
- 2022
- 2021
- 2025
- NON – Rapport NUL / Non applicable - Aucun plan soumis, Aucun navire senneur (PS) et aucun navire ravitailleur (SP) sur le Registre des navires autorisés de la CTOI



**Chargez le(s) plan(s) ci-dessous :**

[Korea\\_only\\_one\\_supply\\_vessel.jpg](#) - 10/3/2026

**5. Obligation juridique**



**Charger la législation nationale avec disposition pour réduire les navires ravitailleurs dans les opérations de senne coulissante ciblant le thon tropical - Résolution 21/01 (18) :**

[DISTANT WATER FISHERIES DEVELOPMENT ACT.pdf](#)

**a. Saisir la référence juridique des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

Article 13(Rules for Distant Water Fishery Operators to Observe

**b. Fournissez le texte des lois, règlements et instructions administratives en vigueur relative à cette exigence:**

Article 13(Rules for Distant Water Fishery Operators to Observe) Each operator of a distant water fisheries business and a person engaged in distant water fisheries shall conscientiously conduct fishing operations within the permitted scope of operations and shall comply with resolutions made by international fisheries organizations for the conservation and management of resources and international standards regarding fisheries in high seas.

---

**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie C du rapport de mise en œuvre ?**

Aucune

# Partie D - Exigence de déclaration de données et informations pour les CPC qui ont fait objection à des Résolutions

## **CPCs ayant formulé des objections aux résolutions de la CTOI: Inde, Iran, Madagascar, Oman, Pakistan, Somalie**

**Résolution 12/12 Interdisant l'utilisation des grands filets maillants dérivants en haute mer dans la zone de compétence de la CTOI**



-----

**Résolution 18/01 Sur un plan provisoire pour reconstituer le stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**



-----

**Résolution 19/01 Sur un plan provisoire pour la reconstitution du stock d'albacore de l'océan Indien dans la zone de compétence de la CTOI**

-----

-----

**Des informations supplémentaires / remarques concernant la complétude de la partie D du rapport de mise en œuvre ?**

Aucune

## Critères d'évaluation

### [Nouveau Appendice V - Le Comité d'application – termes de référence et règlement intérieur]

#### Règlement intérieur

[Le règlement intérieur de la CTOI](#) (12 mai 2023) décrit les dispositions traitant des différentes opérations de la Commission et de ses organes subsidiaires.

#### [CRITÈRES D'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ RÉVISÉS – APPENDICE V, RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CTOI \(2023\)](#)

La détermination du statut de conformité en ce qui concerne une exigence de déclaration est, si applicable, fondée sur les principaux éléments suivants, prévus à l'Annexe V du Règlement intérieur de la CTOI (2023) :

- Transposition des décisions de la Commission - Législation ou ordonnances administratives
- Soumission d'informations sur les systèmes ou procédures permettant de suivre et d'assurer l'application de la part des navires et des personnes
- Date limite de déclaration et
- Format de déclaration – normes de la CTOI

#### Année de rapport/année évaluée : 2025

- Évaluation de la législation (LEG): Non Évalué
- Évaluation du système et des procédures (SP): Non Évalué
- Évaluation des normes CTOI (STD): Évalué

Notes:

- Résultat de l'évaluation: Les causes mentionnées ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne sont que des exemples ; d'autres causes peuvent s'appliquer en fonction du contexte et des informations disponibles.
- Les observations mentionnées ci-dessous ne sont pas exhaustives et ne sont que des exemples, d'autres observations peuvent s'appliquer en fonction du contexte et des informations disponibles.

### **Norme CTOI:**

**Les RoP Annexe V exigent que les soumissions contiennent toutes les informations ou données obligatoires requises, dans le format convenu.**

**La norme en termes de données/informations/champs à fournir/remplir est: *Toutes les sections applicables ont reçu une réponse et toutes les sous-sections/questions applicables ont reçu une réponse.***

Résultat de l'évaluation	Observation CR

#### Evaluation Score: Conforme - C

<p><u>LEG</u>: N/A</p> <p><u>STD</u>: La CPC a fourni le rapport de mise en œuvre, dans le format convenu/selon la norme CTOI, toutes les sections obligatoires applicables et toutes les sous-sections/questions applicables complétées/répondues.</p> <p><u>SPV</u>: N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>STD</u>: OUI - Rapport mise en œuvre fourni, dans format convenu/conformément à norme CTOI, toutes sections obligatoires applicables et toutes sous-sections/questions applicables complétées/répondues.</li> </ul> <p><u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport ou soumission dans les délais;</li> <li>•</li> </ul>
--	---

	Soumission de toutes les informations ou données obligatoires requises, dans le format convenu.
--	---

**Evaluation Score: Partiellement Conforme - P/C**

<p><u>LEG:</u> N/A <u>ET/OU</u> <u>STD:</u> La CPC a fourni le rapport de mise en œuvre, NON dans le format convenu/selon la norme CTOI. Certaines sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues. Sections manquantes pour [RXX/YY] et/ou sous-sections/questions pour [RXX/YY]. <u>ET/OU</u> <u>SPV:</u> N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reçu [DATE] - XX jours après la date limite.</li> <li><u>STD:</u> NON - Rapport mise en œuvre, NON fourni dans le format convenu/selon la norme CTOI. Sections manquantes [Part A, B, C, D][RXX/YY] et/ou sous-sections/questions [Part A, B, C, D][RXX/YY].</li> </ul> <p><u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des informations ou des données relatives à l'obligation ont été soumises ou déclarées, mais de manière incomplète ou incorrecte;</li> <li>La CPC n'a pas respecté les délais de déclaration ou de présentation de moins de 15 jours.</li> </ul>
--	--

**Evaluation Score: Non-Conforme category 1 - N/C1**

<p><u>LEG:</u> N/A <u>ET/OU</u> <u>STD:</u> La CPC a PAS fourni le rapport de mise en œuvre. Toutes les sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues. <u>ET/OU</u> <u>SPV:</u> N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reçu [DATE] - XX jours après la date limite.</li> <li><u>STD:</u> NON - Rapport mise en œuvre NON fourni.</li> </ul> <p><u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La CPC n'a pas soumis ou déclaré d'informations ou de données pour l'obligation;</li> <li>Le CPC n'a pas respecté un délai de déclaration ou de soumission de plus de 15 jours;</li> <li>Défaut de mise en œuvre, de contrôle et de garantie du respect d'une obligation;</li> </ul>
--	---

**Evaluation Score: Non-Conforme Catégorie 2 - N/C2**

<p><u>LEG:</u> N/A <u>ET/OU</u> <u>STD:</u> La CPC a PAS fourni le rapport de mise en œuvre. Toutes les sections obligatoires et/ou sous-sections/questions applicables NON complétées/répondues, pendant deux années consécutives ou plus. <u>ET/OU</u> <u>SPV:</u> N/A</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><u>STD:</u> NON - Rapport mise en œuvre NON fourni, pendant deux années consécutives ou plus.</li> </ul> <p><u>Correspondant aux critères ci-dessous de l'APPENDICE V – ANNEXE A CATÉGORIES DE STATUT D'APPLICATION:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Défaut de mettre en œuvre, de surveiller ou d'assurer le respect de la même obligation pendant deux années consécutives ou plus.</li> </ul>
--	--

**Evaluation Score: Non Applicable - N/A**

IR obligatoire pour toutes les CPC.	IR obligatoire pour toutes les CPC.
-------------------------------------	-------------------------------------